



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DELIBERATION N° D.2021.06.7

du Conseil communautaire du 29 juin 2021

Affectation du résultat du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. **Exercice budgétaire 2020.**

Date de la convocation : 22 juin 2021
Date d'affichage : 30 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : Charles RODWELL
Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Sonia BRAU, Mme Christine CARON, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëticia GAINARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Christophe KONSdorFF, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, Mme Anne-France SIMON, Mme Sophie TRINIAC, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

M. Renaud ANZIEU, Mme Vanessa AUROY, M. Fabien BOUGLE, M. Philippe BRILLAULT, M. François DARCHIS, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Erik LINQUIER, M. Emmanuel LION.
Mme Lydie DUCHON (pouvoir à M. Kamel HAMZA), M. Jérémy DEMASSIET (pouvoir à M. Jean-Philippe LUCE), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Marc TOURELLE (pouvoir à Mme Géraldine LARDENNOIS), M. Pascal THEVENOT (pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN), Mme Nathalie JAQUEMET (pouvoir à M. Luc WATTELLE), M. Jean-Pierre CONRIE (pouvoir à Mme Christine CARON), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), M. Jean-Christian SCHNELL (pouvoir à Mme Sophie TRINIAC), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Bruno DREVON), Mme Martine BELLIER (pouvoir à M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN), M. Henri LANCELIN (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Magali LAMIR (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-7 L.2311-5, R.2311-11 et L.5216-5 L.2312-1 à L.2312-3, L.5211-36 et L.5216-8 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M14 ;

Vu la délibération n° D.2021.04.3 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 avril 2021 approuvant le budget primitif 2021 du budget principal de la communauté d'agglomération ;

Vu le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc vient d'être soumis au vote du Conseil communautaire lors de cette séance du 29 juin 2021.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il est proposé au Conseil communautaire de confirmer l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement 2020, soit 9 119 543,6 €, de la manière suivante :

- 3 849 788,39 € sont destinés à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement de 2020 compte tenu des restes à réaliser,
- 5 269 755,21 € permettent de couvrir le besoin d'équilibre de la section de fonctionnement du budget primitif de 2021 et contribuent à l'autofinancement des investissements.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) que le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice budgétaire 2020 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, soit 9 119 543,6 €, est repris au budget principal 2021 à la ligne budgétaire 1068 « excédents de fonctionnement capitalisé » pour 3 849 788,39 € et à la ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 5 269 755,21 € ;
- 2) de préciser que les crédits ainsi affectés ont été repris par anticipation dans le budget primitif 2021 du budget principal de la Communauté d'agglomération.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 68 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.